



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1  
26 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Dix-neuvième session extraordinaire  
Comité ad hoc plénier  
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : M. Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

1. À la 1re séance plénière de sa dix-neuvième session extraordinaire, le 23 juin 1997, l'Assemblée générale a créé un Comité ad hoc plénier de la dix-neuvième session extraordinaire et élu par acclamation M. Mostafa Tolba (Égypte) président.
2. Le Comité ad hoc a tenu \_\_ séances, les 23, 24 et \_\_ juin 1997, pour entendre des représentants d'organes de l'Organisation des Nations Unies, d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales (voir A/S-19/AC.1/SR.1 et 2), et examiner la question de l'examen et de l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 (voir A/S-19/AC.1/SR.\_\_).
3. À sa 1re séance, le 23 juin, le Comité ad hoc a élu par acclamation M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran), M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), Mme Idunn Eidheim (Norvège) et M. Czeslaw Wieckowski (Pologne) vice-présidents. Le Comité ad hoc a décidé que M. Wieckowski remplirait également les fonctions de rapporteur.
4. S'agissant d'examiner la question de l'examen et de l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, le Comité ad hoc était saisi du rapport de la Commission du développement durable sur la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-19/14-E/1997/60).
5. À sa 1re séance, le Comité ad hoc a entendu des déclarations des personnalités suivantes : le Président du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable; le Ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe et Président de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; le Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (au nom des commissions régionales); le Directeur des affaires des Nations Unies et des relations extérieures du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; la représentante de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le Directeur adjoint du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

6. À la même séance, des déclarations ont été faites par le Directeur général adjoint de l'Organisation internationale du Travail et le Sous-Directeur de la Division des finances publiques du Fonds monétaire international.

7. À la même séance également, des déclarations ont été faites par le Directeur de la Division de l'environnement et du développement durable de la Banque africaine de développement et le Sous-Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

8. À la 2e séance, le 24 juin, le Comité ad hoc a entendu une déclaration du Ministre de l'environnement de l'Argentine, en sa qualité de Présidente de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

9. À la même séance, le Recteur de l'Université des Nations Unies a fait une déclaration.

10. À la 2e séance également, des déclarations ont été faites par le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations; le Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique; le Secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth; le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme, et le Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

11. Le Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie a également fait une déclaration.

12. Aux \_\_\_ et \_\_\_ séances, les \_\_\_ et \_\_\_ juin 1997, le Comité ad hoc a procédé à un vaste échange de vues sur le projet de document final.

13. ...

Recommandations du Comité ad hoc plénier de  
la dix-neuvième session extraordinaire

14. Le Comité ad hoc recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

[Titre]

L'Assemblée générale

Adopte le \_\_\_\_\_ [titre] \_\_\_\_\_ joint en annexe à la présente résolution.

[Pour le texte de \_\_\_\_\_ [titre] \_\_\_\_\_, voir A/S-19/14-E/1997/60, A/S-19/AC.1/L.1/Add.1 à \_\_\_\_\_ et A/S-19/AC.1/L.2.]